

TEXTES APPLICABLES

- Règlement d'exploitation
- Règlement particulier de police du port département de Concarneau
- Plan de Réception des Déchets d'exploitation des Navires et Résidus de Cargaison
- Code de la Santé Publique (R.1336-4 à 1336-11)



TRAVAUX INTERDITS RESTRICTIONS

Opérations d'entretien sur oeuvres mortes et oeuvres vives

- > Carénage interdit hors zones prévues à cet effet (aire de réparation navale et cale sèche)
- > Oeuvres mortes : sablage, décapage HP, grattage et projection de peinture sur les structures extérieures sont interdits à flot
- > Respect du Code de l'environnement pour le confinement des poussières, récupération des résidus de sablage et pollution de l'eau

Stationnement des véhicules le long des quais strictement limité au chargement / déchargement

Circulation limitée à 30 km/h



BRUIT

Emergence = différence entre le niveau de bruit ambiant (avec activité) et le niveau du bruit résiduel (absence du bruit particulier)

-> Bruit ayant pour origine une activité professionnelle = Emergence globale

5 dB(A) en période diurne (de 7 h à 22 h)
3 dB(A) en période nocturne (de 22 h à 7 h),
+ terme correctif en dB(A), fonction de la durée cumulée d'apparition du bruit particulier (R.1336-7)

-> Bruit engendré par des équipements d'activités professionnelles = Emergence spectrale

7 dB dans les bandes d'octave normalisées centrées sur 125 Hz et 250 Hz
5 dB dans les bandes d'octave normalisées centrées sur 500 Hz, 1 000 Hz, 2 000 Hz et 4 000 Hz



REJETS AQUEUX POLLUTION ACCIDENTELLE

Tout produit polluant doit être stocké sur rétention

(solvants, peintures, résines, huiles et hydrocarbures)

Interdiction de rejeter des eaux grises ou des eaux noires

Tout transvasement de produit dangereux sur les pontons est interdit

Du matériel anti-pollution de première intervention doit être disponible lors de l'avitaillement du navire

Pollution accidentelle

- > information immédiate de CARENCO
- > mise en sécurité, confinement de la pollution et nettoyage de la zone

Dans l'urgence, CARENCO peut mettre à disposition des kits d'intervention anti-pollution à l'atelier



DECHETS

Chacun doit s'assurer que ses déchets soient collectés et traités

La zone ne dispose pas de point de collecte de déchets ouvert à tous.

-> se référer au Plan de Réception des Déchets d'exploitation des Navires et Résidus de Cargaison

Des bennes sont toutefois à disposition sur demande :



Merci de laisser les quais propres de tout déchet avant le départ du navire